

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 JANVIER 2017 A 19H00

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Christian TORT, **Maire**.

Étaient également présents : Maryse TORT, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, **Adjoint**s au Maire ;

Ainsi que : Jean-Louis TARTEVET, Renée BORDEU, Sylvie DAMAS, Daniel BOCCABELLA, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Fabienne LIGOUZAT, Corinne MAYRAN, Nathalie CHABROL, Jean-Baptiste FORMENT, Benoît FROGNET, Guillaume TADDIO, Sylvette PEZELLIER, Réjane AUDIBERT, Jean-Luc SANCHEZ, **Conseillers Municipaux**.

Absents ayant donné procuration :

Jean BERARD qui donne pouvoir à Didier DANIEL
Laure COMTE qui donne pouvoir à Maryse TORT
Sandra KOCH qui donne pouvoir à Nathalie CHABROL
Benoît FROGNET qui donne pouvoir à Daniel BOCCABELLA
Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT

Absents non représentés :

Marc DOVESI – Jean-Pierre GRANGET – Marie-Dominique SARRAIL

Secrétaire de séance : Guillaume TADDIO

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire a pu ouvrir la séance publique du Conseil qui, après y avoir été invité par Monsieur le Maire, désigne à l'unanimité Guillaume TADDIO en qualité de secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 7 DECEMBRE 2016

Pour : 24

Contre : 4

S. PEZELIER – R. AUDIBERT – J. SERAFINI – J.L. SANCHEZ

Abstention : 1

G. TADDIO

Après délibération, ce point est adopté à la majorité des votes exprimés.

2) CCSC – TRANSFERT DE COMPETENCES – ATTRIBUTION DE COMPENSATIONS PROVISOIRES – ANNEE 2017

Rapporteur : Christian TORT

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que suite aux différents transferts de compétences à la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat, et après avis favorable de la CLECT de ladite collectivité en date du 6 décembre 2016, il convient de délibérer pour fixer les attributions de compensations provisoires pour l'année 2017 comme suit :

| | Attribution Compensation initiale | Transferts de charges | Attribution de compensation provisoire 2017 |
|-----------------------------|-----------------------------------|-----------------------|---|
| Althen des Paluds | 138.284 | 24.400 | 113.884 |
| Bédarrides | 182.308 | 201.330 | -19.022 |
| Monteux | 2.124.223 | 246.833 | 1.877.390 |
| Pernes les Fontaines | 229.504 | 177.396 | 52.108 |
| Sorgues | 9.067.647 | 960.900 | 8.106.747 |
| Total | 11.741.966 | 1.610.859 | 10.131.107 |

Le Conseil est invité à fixer les attributions de compensations provisoires comme présentées ci-dessus.

Pour : 24

Contre : 4

S. PEZELIER – R. AUDIBERT – J. SERAFINI – J.L. SANCHEZ

Abstention : 1

G. TADDIO

Après délibération, ce point est adopté à la majorité des votes exprimés.

3) ADHESION AU SERVICE HYGIENE ET SECURITE

Rapporteur : Maryse TORT

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse dispose d'un Service Hygiène et Sécurité auquel peuvent adhérer volontairement les collectivités territoriales du Département, objet du présent projet de délibération.

Ce service est constitué de préventeurs en santé et de sécurité au travail qui tiennent les fonctions d'Agents Chargés de la Fonction d'Inspection (ACFI), acteurs obligatoires pour toute collectivité.

La participation aux frais de fonctionnement du service se répartit comme suit :

- Une participation financière forfaitaire annuelle de 150 euros
- Un taux de cotisation additionnelle à 0.07 %

Le montant de la participation financière forfaitaire sera proratisé, par rapport aux mois d'activités, considérant la date d'effet prévue par la convention d'adhésion.

La cotisation est assise sur la masse des rémunérations versées aux agents relevant de la collectivité ou de l'établissement telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels dressés pour le règlement des charges sociales dues aux organismes de sécurité sociale, au titre de l'assurance maladie. Les cotisations sont liquidées et versées selon les mêmes modalités et périodicités que les versements aux organismes de sécurité sociale.

Ces tarifs incluent les réunions, les visites sur le terrain, ainsi que les travaux administratifs.

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

4) DEMANDE DE SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE

Rapporteur : Maryse TORT

M. le Maire informe les élus que par courrier en date du 08 décembre 2016 reçu le 29 décembre dernier, le Sénateur Alain MILON a fait savoir qu'il avait décidé d'allouer à la commune, une aide d'un montant de 10.000,00 € au titre de l'enveloppe parlementaire dont il venait d'être attributaire pour l'année 2017.

Dans un premier temps, M. le Maire tient à saluer l'initiative de notre Sénateur en faveur des projets communaux et dans un second temps, il invite le Conseil à formaliser une demande de subvention suivant la procédure adéquate.

Il sollicite pour cela l'autorisation de constituer le dossier ad hoc et de signer tous les documents nécessaires à cette démarche, étant précisé que la demande de subvention devra porter sur divers travaux d'intérêt local, inscrits en section d'investissement des prévisions budgétaires pour l'année 2017.

Il s'agira notamment des dépenses relatives à la chaufferie de l'école maternelle dont le chiffrage est en cours de finalisation.

Enfin, et comme il se doit pour de tels dossiers, il précise que Mme le Maire-Adjoint déléguée aux Finances sera également expressément habilitée à signer tous documents afférant à la présente demande.

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

5) DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Rapporteur : Didier DANIEL

M. le Maire informe les élus que par courrier en date du 23 novembre 2016 reçu le 08 décembre dernier, Christian ESTROSI, Président de la Région Provence Alpes Côte d'Azur a informé les collectivités du territoire des mesures en faveur de la Sécurité publique, mises en place à la suite des tragiques événements qui ont frappés notre Pays ainsi que notre Région.

C'est ainsi qu'un dispositif dénommé fonds de soutien aux forces de sécurité du conseil régional PACA est proposé aux communes.

Dans un premier temps, M. le Maire tient à saluer l'initiative du Président du Conseil régional, et de sa vice-présidente, Sonia ZIDATE, qui le représente à Bédarrides et dans un second temps, il invite le Conseil à formaliser une demande de subvention suivant la procédure adéquate.

M. le Maire sollicite donc, l'autorisation de constituer le dossier ad hoc et de signer tous les documents nécessaires à cette démarche, et il précise que la demande de subvention pourra porter sur l'armement des policiers municipaux aussi bien que sur les équipements de protections individuels dont ils bénéficient mais aussi sur les véhicules de service dont ils disposent. Ces projets seront ainsi inscrits en section d'investissement des prévisions budgétaires pour l'année 2017.

Le montant de l'opération étant estimé à 22.863,73 € HT (27.436,47 € TTC), la subvention sollicitée au titre du fonds de soutien aux forces de sécurité pourra représentée un maximum de 30% de cette somme soit 6.859,12 € HT.

Enfin, et comme il se doit pour de tels dossiers, il précise que Mme le Maire-Adjoint déléguée aux Finances sera également expressément habilitée à signer tous documents afférant à la présente demande.

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

6) GROUPE PROVENÇAL – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : Marine CASADEI

Monsieur le Maire indique aux élus que Mme Anne-Marie FERREIRA, présidente de l'association PARLAREN GROUP PROUVENÇAU a déposé une demande de subvention, dans le cadre de la préparation de la 2^{ème} édition du carnaval organisé le samedi 25 février prochain.

Afin de soutenir cette action qui participe à l'animation du village autant qu'à la maintenance des valeurs et traditions provençales, Monsieur le Maire invite le conseil à souscrire à cette démarche

et d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 200 € au bénéfice de l'organisation du carnaval 2017.

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

7) BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : Marine CASADEI

M. le Maire propose aux élus la mise en place d'un règlement intérieur pour la bibliothèque municipale (cf. document en annexe).

Ce règlement est destiné à assurer le bon fonctionnement de la structure et définir le cadre dans lequel s'inscriront les personnes souhaitant bénéficier des services proposés.

Il constitue également une nouvelle étape dans la réorganisation de la bibliothèque en vue d'assurer une qualité de service optimale, pour les usagers ainsi que pour les agents et élus responsables de la structure.

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

8) ASB TENNIS – DEMANDE DE SUBVENTION 2017

Rapporteur : Daniel BOCCABELLA

Monsieur le Maire indique aux élus que, pour disposer de la trésorerie nécessaire au bon déroulement de ses actions, l'association de l'ASB Tennis a fait parvenir une demande de subvention qui mérite d'être examinée avant le vote du budget en mars prochain.

En effet, la municipalité souhaite soutenir comme il se doit cette importante association qui participe activement à la vie sportive et au dynamisme du village, en lui allouant une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 500 € au titre de l'année 2017.

Il précise que cette somme pourra faire l'objet d'un versement avant le vote du budget primitif 2017 qui intégrera, par la suite, les crédits budgétaires nécessaires à l'équilibre des comptes.

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

9) CMA – AUTORISATION DE PROGRAMME – CONVENTION CAF

Rapporteur : Sandra KOCH

Monsieur le Maire informe les élus que la Commune a obtenu l'autorisation de la CAF de Vaucluse, pour l'obtention d'une subvention consentie par le Directeur départemental.

Pour en bénéficier, il convient que le Conseil autorise expressément M. le maire ou son Premier Adjoint délégué aux Finances ainsi que la conseillère municipale déléguée à signer l'autorisation de programme prévue à cet effet, ainsi que tous documents afférant à la présente.

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

10) RENOUVELLEMENT CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE VAUCLUSE (CAF 84)

Rapporteur : Sandra KOCH

M. le Maire informe les élus que la convention liant actuellement la commune de Bédarrides à la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse pour le dispositif "Carte Temps Libre" est arrivée à échéance.

Afin de continuer de bénéficier des prestations de services de notre partenaire institutionnel et financier, il convient de reconduire cette convention dans des conditions analogue à la précédente.

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

11) FIXATION DES TAUX HORAIRES DE REMUNERATION DES INTERVENANTS DANS LE CADRE DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

Rapporteur : Sylvie DAMAS

Après avoir statué sur la mise à jour du PEDT, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la fixation des taux horaires de rémunération des intervenants dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

En effet, il est rappelé que, pour des raisons de bonne organisation des services et de préservation des finances locales, la municipalité a axé principalement son action lors de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires en utilisant ses propres ressources, notamment avec les agents de la commune disposant de compétences ou de qualifications particulières leur permettant d'intervenir, dans le cadre de leurs fonctions (et donc sans surcoût pour la collectivité).

Des bénévoles œuvrent également aux activités périscolaires dans leur domaine de prédilection participant ainsi dans une démarche citoyenne à l'accompagnement de la jeunesse bédarridaise.

Cela étant, des associations de type Loi 1901 se sont également associées à la démarche mise en place par la commune ce qui permet, d'une part, d'étoffer l'offre de services et d'activités proposées dans le cadre des TAP mais également d'assurer, d'autre part, à ces actives associations des sources de revenus alternatives aux traditionnelles subventions.

Pour cela, il convient de fixer, par une décision du Conseil, les taux de rémunération de ces intervenants professionnels ou associatifs, suivant la déclinaison suivante :

- ✓ Interventions de l'association Boule ferrée Feutrée de Bedarrides – Initiation boules
 - ↳ 20,00 € / heure

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

12) ESPACE JEUNES – TARIFS DU SEJOUR AU SKI DU 12 AU 17 FEVRIER 2017

Rapporteur : Sandra KOCH

L'Espace jeunes organise cette saison encore, un séjour de ski qui se déroulera dans la station alpine de Villard-de-Lans pendant les vacances d'hiver, du dimanche 12 février au vendredi 18 février 2017.

Il convient donc de fixer les tarifs de ce séjour selon que les participants utilisent ou non du matériel de location et selon l'application des quotients familiaux de chacun.

Le conseil est invité à se prononcer sur la grille tarifaire transmise en annexe à la présente.

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

13) ESPACE JEUNES – TARIFS DES ACTIVITES 2017

Rapporteur : Sandra KOCH

Monsieur le Maire transmet en annexe aux élus du conseil municipal la proposition de fixation des tarifs pour les activités et sorties organisées par l'Espace Jeunes pour l'année 2017.

Il précise que les tarifs qui figurent en rouge sur le document joint (*trampoline à 7 € et randonnée en raquette à 18 €*) correspondent aux tarifs qui ont été rajoutés pour 2017.

Concernant les autres activités et tarifs, ils restent inchangés entre 2016 et 2017.

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40